



Lorsqu'on divorce à la soixantaine passée, on risque d'entrer dans une grande précarité affective, prévient Jelena Juvet, sexologue et consultante pour couples à Fribourg. [alain wicht](#)

31/01/2012

[Recommander](#)

Vivement la retraite, qu'on divorce

société • Se séparer après quatre décennies en couple n'est plus une exception. Et aujourd'hui, plus d'un tiers des divorces fribourgeois concernent des personnes âgées de 50 ans et plus.

«Ils ne se comprennent plus, parce qu'ils ne se souviennent de rien, qu'ils ne s'entendent plus et ne voient plus très bien, mais ils vont plutôt mieux (...) Même si cela va quand même finir très mal», ironise la comédienne Claude-Inga Barbey à propos du couple qu'elle forme sur scène avec Patrick Lapp depuis près de 15 ans. Sans dévoiler l'intrigue de «Noces de carton», leur dernier spectacle, disons que l'épilogue est proche: les enfants sont partis ou sur le point de le faire, la retraite arrive, le temps s'étire et les deux partenaires vont se retrouver seuls. Des retrouvailles dont le couple aurait pu se réjouir, mais la nouvelle lune de miel va tourner à l'aigre...

Au fil du temps, des centaines de couples suisses se sont identifiés à Monique et Roger, le duo de Bergamote, tant leur fiction s'est calquée sur la réalité. Et pour eux, comme pour nous, le divorce ou la séparation des personnes âgées n'est aujourd'hui plus un tabou.

«Une bouffée d'air pur»

«C'est comme de prendre une bouffée d'air pur», explique Jeannette (prénom fictif), qui a décidé de quitter son mari après plus de trente ans de mariage. «Il est tombé des nues, mais nous ne partageons plus rien une fois les enfants partis. Sur le moment, j'ai eu l'impression de sauter d'une falaise, mais je me devais de le faire. Aujourd'hui c'est plus dur financièrement, ma maison est trop petite pour bien recevoir mes enfants, mais je suis néanmoins plus heureuse.»

En 2010 en Suisse, il y a eu 22100 divorces, soit 14,4% de plus qu'en 2009. Si le risque de divorce est élevé pendant les premières années du mariage (particulièrement la fameuse septième année!), les couples mariés depuis 20 ans et plus ne sont pas épargnés. Un bon quart des divorces les concernent, alors que dans le canton

de Fribourg, un divorce sur six touche les couples mariés depuis 25 ans et plus, et un tiers environ concerne les personnes âgées de 50 ans et plus. Et en général en Suisse, plus de la moitié des mariages (54,4% en 2010) se terminent devant le juge.

Aussi question d'argent

«En Suisse, de 2000 à 2010, le nombre de divorces des hommes de 65 ans et plus a quasiment triplé, passant de 313 à 1036», note Pascal L'Homme, président du Tribunal de la Veveyse qui émet l'hypothèse de l'aspect financier pour expliquer cette augmentation. Le plafonnement des rentes de vieillesse pour couples mariés pourrait ne pas être étranger à une volonté de séparation, puisque la somme des deux rentes individuelles d'un couple marié ne doit pas être supérieure à 150% de la rente maximale. Lorsque ce plafonnement est dépassé, les rentes individuelles sont réduites en conséquence. Divorcé, chaque partenaire pourrait toucher une rente de 100%!

Même si ce matérialisme semble excessif pour rompre un hymen de quarante ans ou plus, les conditions de vie précaires de certaines personnes âgées pourraient les pousser à franchir le pas. Bernard Brodard, assistant social pour Pro Senectute, section Fribourg, nuance: «Nous avons déjà rencontré une situation de ce type dans le district de la Veveyse, mais cela reste pour l'instant très marginal. A contrario, des couples restent ensemble alors que l'un et l'autre souffrent de cette situation. Retrouver sa liberté fait peur quand on est âgé, alors qu'un cadre contraignant, parfois même blessant, reste toujours plus rassurant. On vit alors comme des colocataires.»

Pourtant, selon un article paru dans Le Monde, le divorce des personnes sexagénaires serait en nette augmentation en France. Et le sexologue lyonnais Gérard Ribes de préciser: «L'individu prend une place grandissante dans la société. La génération qui a fait Mai 68 renoue avec sa jeunesse. Elle cherche un épanouissement personnel. Les couples ayant le sentiment d'avoir fait leur devoir de parents et de grands-parents, chacun veut penser à soi.» Sa consœur lausannoise Dominique Lorenz, également consultante conjugale, appuie: «Nous sommes dans l'ère de la séparation, dans l'ère du jetable, dit-elle. Il y a aussi le fait que les femmes sont devenues indépendantes: ce sont souvent elles qui initient la séparation.»

Le mariage Kleenex serait donc devenu une forte tendance. Preuve en est le nombre de sites internet qui proposent des divorces en ligne. Douglas Hornung, avocat spécialisé en droit bancaire à Genève, est l'un des premiers à en avoir pris conscience et à avoir ouvert un site de ce type en Suisse. «J'ai commencé en donnant des conseils à des amis, puis j'ai décidé que j'allais les mettre en ligne pour rendre service à plus de gens.» Un service qui se monnaie tout de même à 760 fr. Ce qui reste très bon marché par rapport aux honoraires d'un «vrai» avocat.

Selon maître Hornung, le divorce des personnes âgées correspond à une évolution de la société. Il l'explique en plusieurs points. «On se marie tard, donc on divorce tard. Le poids des principes religieux s'est estompé. Le divorce s'est banalisé alors que dans les années soixante, une ou un divorcé était un pestiféré. A la retraite, l'homme se retrouve souvent aigri et désœuvré tant sa carrière était sa vie. Alors que la femme a su cultiver ses réseaux sociaux. Elle enclenche alors le processus du divorce, car elle ne peut plus le supporter!»

Avec plus 10000 visites par mois, Divorce.ch fait un tabac. Un succès que n'espérait pas Douglas Hornung, lui-même marié depuis plus de trente ans.

A Fribourg pourtant, Jelena Juvet, sexologue et consultante pour couples, n'a pas constaté dans sa pratique une augmentation des consultations des couples âgés. «Malgré la libération des mœurs, cela reste très difficile de parler de son intimité, surtout pour les personnes âgées», explique-t-elle. Mais il suffit que le couple vienne consulter pour que les choses se dénouent et que l'on puisse se dire clairement ce qui ne va pas depuis longtemps.» Et d'ajouter que lorsque l'on divorce à la soixantaine et plus, «on prend le risque d'entrer dans une grande précarité, non pas financière, mais affective». |

Corinne Jaquiéry